

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

16 février 2024

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Emmanuel BILLET, Maire. Madame Véronique RAMEAUX, est nommée secrétaire de séance.

**Etaient présents** : MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Michelle GENTIL, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD.

**Excusés** : Billy FAUTRELLE donne pouvoir à Emmanuel BILLET, Nicolas URBAIN donne pouvoir à Véronique RAMEAUX, Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD, Guy JEANDOT donne pouvoir à Françoise BROCARD, Rachel ALBERTINI donne pouvoir à Michelle GENTIL, Martine PRELY donne pouvoir à C. BERTIN.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa précédente séance du 9 février 2024.

<p><b><u>Objet de la délibération</u></b> : Batiments scolaire et petite enfance : attribution des marchés de travaux et arrêt du plan de financement correspondant.</p>
--

Lors de sa séance précédente du 9 février, le conseil municipal a longuement débattu et échangé sur cet investissement.

Monsieur Fouquet du SIDEC qui nous accompagne sur le montage financier de ce dossier, a précisé à Monsieur le Maire que cette délibération est nécessaire pour finaliser la demande de subvention DETR. La commune doit maintenant prendre position sur la réalisation ou non de cette construction. Si l'attribution de marché n'est pas votée, notre demande de subvention DETR ne pourra pas être présentée à la première commission préfectorale 2024. Cette première commission attribue, selon M. Fouquet, 90% de l'enveloppe de la préfecture. Ce dossier étant important financièrement, pour une réalisation en 2024, il est donc nécessaire que la commune se prononce ce jour.

Monsieur le maire rappelle que l'ensemble des prix présentés par les entreprises sont valables 120 jours. S'il n'y a pas attribution de marché durant ce délai, il sera alors nécessaire de redemander aux entreprises si elles maintiennent leurs prix ou non. Des re-consultations peuvent alors être nécessaires. Un report de la décision implique donc très certainement un montant de travaux plus élevé.

Concernant le financement, une demande de prêt a été demandée au Crédit Agricole de Bletterans. Son directeur d'agence, M. Anthony Desbois et le responsable régional s'occupant des collectivités M. Drouhard sont venus en mairie présenter leur offre ce vendredi après-midi. M. le Maire, Véronique Rameaux et Myriam notre agent administratif ont assisté à ce RDV. Le Crédit Agricole est d'accord pour apporter un financement à l'ensemble des projets importants portés par la commune en 2024 : la construction de l'espace scolaire et petite enfance, la chaufferie et les travaux sur le vieux pont. Il est possible de financer la totalité du reste à charge communal de ces trois opérations par un prêt de 1 000 000 d'euros au taux d'environ 4% (taux à affiner dans ses décimales), ce qui correspond à un remboursement annuel de l'ordre de 74 000 euros sur 20 ans. Monsieur Drouhard a précisé que la commune pourrait emprunter de l'ordre de 500 000 euros supplémentaires sans que celle-ci soit en péril ou asphyxiée par des remboursements. De plus, la commune garde sa capacité d'investissement annuelle, sans emprunts, entre 50 et 80 000 euros par an. L'emprunt pour cette construction ne contraint donc pas totalement la commune dans des projets futurs.

Monsieur le Maire fait part de la réunion organisée ce jour par les représentants élus des parents d'élèves au sujet du projet de création du RPI. Monsieur le maire et des conseillers municipaux étaient présents à cette réunion. Des interrogations, justifiées, ont été émises par des parents d'élèves. Il est nécessaire de prendre le temps pour réfléchir aux atouts et inconvénients de ce rapprochement entre les deux écoles. Le projet de construction a été largement évoqué. Ce projet est indépendant de ce RPI. Si l'on veut une école attractive, il faut des locaux qui permettent l'accueil des enfants dans des conditions correctes d'enseignement. Cela n'est pas le cas pour la classe à l'étage et le périscolaire dispersé sur plusieurs étages et pièces du bâtiment. La construction s'avère d'autant plus nécessaire si le projet de RPI n'aboutissait pas puisqu'il n'y aurait pas mutualisation des locaux pour les classes avec la commune de Villevieux.

Monsieur le Maire se prononce pour la réalisation de cet investissement, réalisable financièrement, et qui sera bénéfique à l'école et à la dynamique de notre village.

Monsieur le maire propose de passer au vote. A la demande de Véronique Rameaux, Annie Renard, Françoise Brocard, Michelle Gentil et Thierry Joubert, il est demandé un vote à bulletins secrets.

**Le Conseil Municipal, rejette par 9 voix contre et 6 voix pour l'attribution de marché et du plan de financement.**

La séance est levée à 21h00

La secrétaire de séance,  
Véronique Rameaux



Le Maire,  
Emmanuel BILLET

